

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

A strida, le 4 décembre 1950.-

N° 3364 /Just.

Objet:
Affaire KAMEGERI.-



Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre n°2843/RMP I.058/V.H.
du 24.11.1950, j'ai l'honneur de vous faire savoir que
le dossier Kamegeri vous est parvenu par erreur. J'avais
transmis cette affaire à Monsieur le Juge de Police d'Astrida
(mon n°3I49/Just.du 16.11.50) étant donné qu'il s'agissait
d'un vol simple d'une bicyclette.

Auriez-vous l'obligeance de me faire savoir
si dans conditions Kamegeri doit être transféré à Kigali.-

L'Officier de Police Judiciaire,
CH.LEES,

Monsieur le Substitut
du Procureur du Roi,

à

KIGA LI.-
